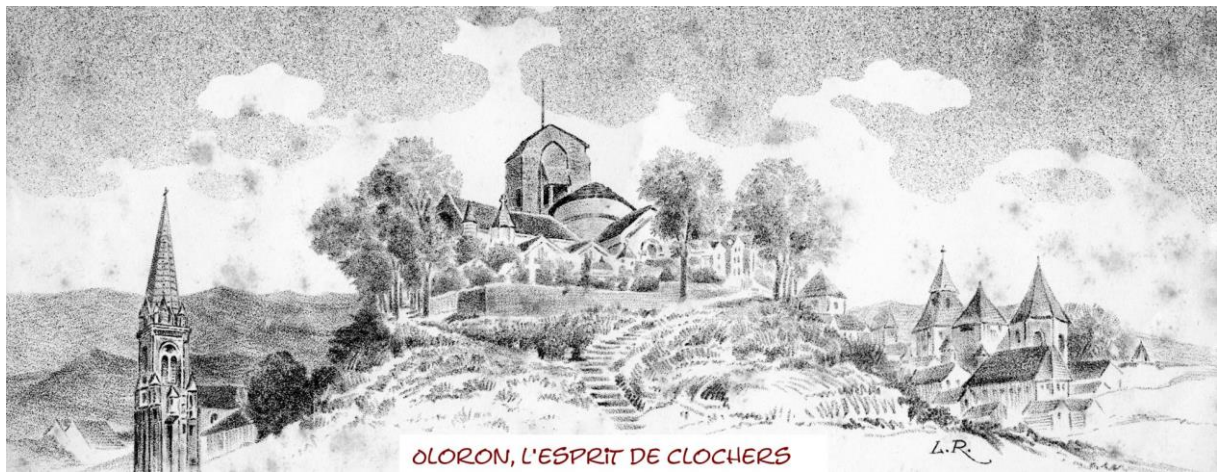


Oloronblog



***Le top 10 des articles
du mois de novembre 2016***

Carrières : la mairie compte-t-elle brader les terrains ?

Publié le 2 novembre 2016 (N° 10)

À chacun son obsession du moment. Pour Sarkozy, c'est Bayrou... et réciproquement. Pour moi, c'est le funeste sort qu'envisage de réserver à une partie du patrimoine oloronais une fraction de la majorité municipale en détruisant plus de 260 hectares de la forêt du Bager. Mais, non contente de dilapider ainsi une partie de notre richesse patrimoniale et environnementale, cette fraction de la majorité ne s'apprête-t-elle pas, si par malheur le projet arrive à son terme, à faire œuvre de piètre gestionnaire en bradant les terrains ?
Explications.

S'il faut en croire la délibération du conseil municipal du 31 juillet 2014 et le compromis de vente signé entre le maire et la société GC Conseil, cette dernière se rendra propriétaire des terrains en achetant le mètre carré au prix estimé par les Domaines. Les Domaines, ou, plus précisément, France Domaine, est un organisme d'État auquel les collectivités sont tenues dans la plupart des cas de demander une évaluation lorsqu'elles veulent vendre, louer ou acquérir un immeuble.

Pour procéder à cette évaluation, France Domaine se base sur les prix couramment pratiqués pour des opérations du même genre réalisées à proximité. Le but est avant tout d'éviter que les collectivités vendent à un prix trop bas ou achètent à un prix trop élevé. Mais rien n'interdit à ces mêmes collectivités de ne pas tenir compte de l'évaluation des Domaines, à condition bien entendu qu'elles motivent les raisons qui les ont poussées à en décider ainsi.

Pour que France Domaine effectue l'évaluation la plus juste possible, encore faut-il que la commune lui ait communiqué les informations les plus précises possibles non seulement sur l'état actuel des terrains, mais aussi sur la destination qui leur sera donnée.

- Dans le cas présent si la commune indique seulement à France Domaine que l'opération vise à vendre 260 hectares de forêt, il est peu probable que le prix du mètre carré soit très haut
- En revanche, si dans le dossier expédié à France Domaine à l'occasion de sa consultation la commune fait apparaître que l'opération consiste à exploiter le sous-sol et qu'en plus est communiqué à France Domaine un état faisant apparaître le coût d'exploitation des carrières, mais aussi, les bénéfices qu'en tirera l'exploitant, on peut imaginer que l'évaluation du mètre carré sera autrement plus élevée

Croyez-vous par exemple qu'aux belles heures de l'exploitation du gisement de Lacq, les terrains étaient acquis par la SNPA au prix des terres agricoles ? Ou bien que les propriétaires, en raison de l'intérêt porté par la SNPA à l'acquisition de terrains dont elle comptait tirer des profits énormes à l'occasion de l'exploitation de leur sous-sol, ne parvenaient pas à tirer de la vente des prix très supérieurs ?

Je ne dis pas que l'exploitation de carrières et l'exploitation d'un gisement de gaz apportent des bénéfices comparables aux industriels concernés. En revanche, un prix de 50 centimes le mètre carré, qui est le prix avancé dans le compromis de vente (étant précisé dans l'acte qu'il serait réajusté si l'estimation de France Domaine était supérieure), est dérisoire.

La question est donc la suivante : la commune a-t-elle donné à France Domaine tous les éléments d'information lui permettant de pratiquer une évaluation en connaissance de cause ? Et, si tel est le cas, rien ne l'empêchera alors, je le répète, de décider une vente à un prix supérieur à cette évaluation. Nous sommes là dans une opération commerciale et il n'y a aucune raison que l'une des parties fasse des cadeaux à l'autre. Ou alors elle se comporte en piètre gestionnaire.

Cela étant, je souhaite comme beaucoup de monde que le projet n'aille pas à son terme. Ainsi, le conseil municipal n'aura pas à fixer ce prix au mètre carré.

Comment visionner des actualités filmées à Oloron entre 1912 et 1915

Publié le 5 novembre 2016 (N° 9)

Gérard Saint-Amans, un lecteur d'Oloronblog, a déniché un site Internet sur lequel nous pouvons visionner plusieurs petits films réalisés entre 1912 et 1915, films retraçant des événements marquants de la vie oloronaise à cette époque (lien en fin d'article).

Peut-être ignoriez-vous comme moi jusqu'à aujourd'hui l'existence du projet *Mémoire filmique Méditerranée-Pyrénées*. Bâti par la Cinémathèque de Toulouse, l'Institut Jean Vigo, la Filmoteca de Catalunya et un organisme culturel de Majorque, ce projet s'est donné pour but « *de (re)trouver les films que les particuliers, entreprises et/ou associations ont encore en leur possession...* ». « *Les films ainsi retrouvés, grâce à un travail de communication...* sont minutieusement nettoyés, réparés et, dans certains cas, numérisés ».

Les films sont alors mis en ligne. Chacun est accompagné d'une fiche de présentation précisant notamment son auteur/réalisateur, sa date de réalisation, sa durée, les thèmes qu'il aborde (économie, vie quotidienne, traditions, sport etc.). Une notice de quelques lignes décrit le contenu du film.

Sept films de cette base de données concernent Oloron. D'une durée de 2 à 5 minutes, ils proviennent probablement de ces actualités qui étaient projetées autrefois au cinéma en première partie de séance, avant le grand film, un pianiste accompagnant de ses improvisations ces images forcément muettes.

- Des danses espagnoles aux fêtes de la gare en 1912
- La Fête de la gymnastique et le défilé des patronages en 1915
- La sortie des ateliers Bedat, Laulhère et Çarçabal en 1912
- La procession de la Fête Dieu en 1912
- La Fête scolaire au Jardin public en 1913

- Le contrôle de ravitaillement du Tour de France cycliste en 1912 – 1914
- Les obsèques du lieutenant aviateur Adam Gironne

Pour les trouver, rien de plus simple : [il suffit de cliquer sur le présent lien](#). Encore merci à Gérard Saint-Amans de nous donner ainsi l'occasion, grâce à son information, de tourner une page de la vie de notre cité, page qui tend à prouver qu'Oloron était déjà une ville active, dynamique et pleine d'animation.

Coup de gueule du dimanche 6 novembre 2016

Publié le 6 novembre 2016 (N° 6)

Ci-dessous une photo prise ce matin en plein cœur du quartier Notre-Dame. Incivisme des usagers ou bien incapacité des pouvoirs publics à s'adapter à leurs besoins ? Un peu des deux sans doute



Quand la Région Nouvelle-Aquitaine subventionne des travaux routiers... en Espagne

Publié le 9 novembre 2016 (N° 3)

« *Il n'y a plus de Pyrénées* ». Ce propos est attribué à Louis XIV. La Région Nouvelle-Aquitaine tient, plus de 300 ans après, à démontrer en espèces sonnantes et trébuchantes, qu'il est toujours d'actualité. C'est Georges Manaut, auquel rien de ce qui touche à la ligne ferrée Oloron-Canfranc, qui a déniché au nombre des délibérations prises par cette collectivité territoriale. Une décision accordant une subvention de la Région... à un groupe de communes espagnoles. Non pas pour construire des châteaux en Espagne, mais pour financer des travaux routiers.

Cette décision (dont on peut consulter l'intégralité au bas de cet article) émane de la Commission permanente du Conseil régional et date du 10 octobre 2016. Quel l'objet de cette délibération ? Elle décide l'octroi d'une subvention de 46 000 € à la Mancomunidad de municipios del Alto Valle del Aragon. Une Mancomunidad, c'est une sorte de communauté de communes. Vu dans l'autre sens, c'est un peu comme si la « région » Aragon versait une subvention à la CCPO.

46 000 € pour quoi faire ? Pour l'aménagement d'un arrêt routier à Canfranc avec un triple objectif : « *améliorer la sécurité routière, l'accessibilité des transports pour les personnes à mobilité réduite et les conditions d'attente des usagers sur l'arrêt routier de Canfranc* ». « *Un parking est également intégré aux abords immédiats du site, de même que des sanitaires accessibles aux personnes à mobilité réduite* ».

Pourquoi 46 000 € ? Le coût total de l'opération est chiffré par la Mancomunidad à 130 000 € hors taxes. Dans le règlement d'aide de la Région, l'intervention est au maximum de 40% d'un plafond de dépenses de 115 000 €. 40% de 115 000 € = 46 000. CQFD.

Une interrogation pour terminer : est-ce que, de la même manière que la Région Nouvelle-Aquitaine va participer financièrement à des aménagements routiers à Canfranc, la communauté autonome d'Aragon a participé financièrement aux travaux de réaménagement du parking de la gare d'Oloron ?

Complément d'information. La presse s'est faite l'écho des comptages effectués durant le mois d'octobre par l'association CROC (Contre la Réouverture d'Oloron-Canfranc). Des comptages réalisés à la halte de Bidos, le train s'arrêtant au moins 30 secondes à cet endroit. Elle a opté pour cet endroit afin de prendre en compte le train spécial faisant la navette Oloron-Bidos, et vice versa pour amener et chercher les employés de Safran (ex Messier). Le tableau récapitulatif figure à la fin du présent article.

En résumé :

- sur le tronçon Oloron-Bedous, l'association a compté au niveau de la halte de Bidos une moyenne de 6 passagers par train et de 64 passagers par jour.
- sur ces 64 passagers par jour, près de la moitié (30 en moyenne par jour du lundi au vendredi) empruntent la navette Oloron-Bidos, dans le sens aller le matin et dans le sens retour le soir
- les chiffres précédents indiquent donc que du lundi au vendredi seuls 34 passagers par jour en moyenne empruntent l'un des huit trains qui tous les jours font halte à Bidos. Soit une moyenne de 4 passagers par train
- les pessimistes estimeront que le niveau très faible de la fréquentation n'est pas à la hauteur des 120 millions d'€ investis par la Région entre Oloron et Bedous. Les optimistes, eux, considéreront que le niveau très faible de la fréquentation laisse de très grandes marges de progression. Alors, pessimiste ou optimiste ?

[deliberation-de-la-commission-permanente-de-conseil-regional-du-10-octobre-2016](#)

[decompte-des-passagers-a-la-halte-de-bidos](#)

Réunion carrières du 21/11 : surtout ne jouons pas les « idiots utiles » de Lucbéreilh et Costanzo

Publié le 14 novembre 2016 (N° 5)

Tout le monde, à un moment de son existence, a été, est ou sera un « idiot utile ». « Idiot utile », voilà une expression qui compte de multiples définitions. Voici la mienne : l'idiot utile, c'est celui qui à son corps défendant, malgré lui, défend une personne, une cause, un projet qu'il n'aurait jamais défendu s'il avait eu pleinement conscience de la réalité des choses.

Il existe de nombreuses catégories d'idiots utiles. J'en distinguerai deux principales :

- L'idiot utile manipulé: c'est celui qui soit par naïveté, soit par paresse, soit par ignorance, soit par intérêt personnel gobe tout ce que le chef raconte et suit aveuglément ses consignes, sans se poser la moindre question
- L'idiot utile protestataire, lui, a bien conscience de la nocivité de la personne, de la cause ou du projet, mais emploie pour la/le combattre des moyens inappropriés qui, au final vont davantage servir que desservir l'objet de son combat

Quels sont pour nous les risques de jouer les idiots utiles de Lucbéreilh et Costanzo à l'occasion de la réunion d'information du 21 novembre sur les projets de carrières ? Qui peuvent être dans ces circonstances les idiots utiles manipulés et les idiots utiles protestataires ?

Le 21 novembre on risque de trouver les idiots utiles manipulés au sein du conseil municipal. Entendons-nous bien, il y a certainement parmi cette docte assemblée des élus persuadés en toute bonne foi du bien-fondé des projets, de l'intérêt économique qu'ils présentent etc. Mais n'y a-t-il pas aussi, en nombre beaucoup plus important qu'on ne le croit, des élus soit totalement ignorants du sujet, soit très dubitatifs et plus que réservés sur l'intérêt qu'ils présentent pour la ville d'Oloron. Et ces derniers risquent de ne piper mot le 21 novembre pour ne pas se mettre à dos leurs collègues, laissant ainsi croire que la majorité municipale parle d'une même voix... la voix de son maire.

Quant aux idiots utiles protestataires, on risque d'en croiser le 21 novembre un certain nombre de spécimens au milieu du public. Des personnes qui en toute bonne foi pour certaines, parce qu'elles ont fait profession de contestataires ou d'agitateurs professionnels quelle que soit la cause à défendre pour d'autres, seront là pour perturber le déroulement de la réunion et empêcher toute tentative d'ébauche de dialogue.

Selon moi, Lucbéreilh et Costanzo ne rêvent que d'une chose : que la réunion, grâce à l'appui des idiots utiles manipulés permette de présenter une majorité municipale unie, et que, grâce aux idiots utiles protestataires, à leurs cris et vociférations, cette réunion tourne en eau de boudin et ne puisse aller jusqu'à son terme. Histoire de pouvoir crier à la face du monde : « *Vous voyez bien, on ouvre le dialogue et les seuls arguments que l'on oppose à notre projet ce sont le bruit et les insultes* ».

Je ne doute pas cependant qu'une écrasante majorité des opposants souhaitera, autour de l'ACCOB (Association contre les carrières d'Oloron et du Bager), se situer sur un terrain beaucoup plus constructif. Et poser des questions précises qui permettront de démontrer les périls du projet pour notre patrimoine et notre environnement. À condition bien sûr que les porteurs du projet acceptent d'y répondre en toute transparence.

Pour ma part, au-delà des questions techniques, j'aimerais sortir de cette réunion du 21 novembre en ayant trouvé réponse à quelques autres questions (liste non exhaustive) :

- Quelle superficie de terrain la commune envisage-t-elle de mettre à disposition de GC Conseil (ou de la société qui s'y substituera) ?
- Selon quel mode de mise à disposition (vente ? bail ?)
- La commune a-t-elle consulté France Domaine pour obtenir une évaluation du prix des terrains et, dans l'affirmative, à combien se chiffre cette évaluation ?
- L'opération rend nécessaire une évolution du plan local d'urbanisme (PLU). Selon quelle procédure et quel calendrier ?
- Pour qui roule GC Conseil ?
- GC Conseil fait valoir que le projet créera de 80 à 170 emplois. Quelles garanties apporte Guillaume Costanzo que ces emplois seront bien créés ?

Rendez-vous donc le 21 novembre à 19 heures. En espérant que tous les participants auront su se débarrasser de leur tenue d'idiots utiles à la porte de la salle Jéliote, permettant ainsi au débat de se dérouler dans l'ambiance la plus sereine possible. Ce qui n'interdit pas, comme au rugby, des échanges virils mais corrects. Et qu'au final chacun puisse, au-delà des rumeurs et des a priori, se forger une opinion. Car ce qui importe, n'est-ce pas l'intérêt d'Oloron avant celui de Costanzo ou, même, de Lucbéreilh ?

Post-scriptum : la réunion d'information du 21 novembre ne figure pas dans l'agenda sur le site internet de la mairie. Bizarre, non ?

Conseil municipal du 23 novembre 2016 : quelques questions sur l'ordre du jour

Publié le 17 novembre 2016 (N° 4)

Depuis hier, l'ordre du jour du prochain conseil municipal [est inséré sur le site internet de la mairie](#). 14 questions sont inscrites à l'ordre du jour. D'habitude, les membres du Cesel (conseil économique, social et environnemental local) sont

conviés par le maire à prendre connaissance en avant-première du contenu des délibérations qui seront soumises à l'approbation des élus municipaux. À l'heure où j'écris ces lignes, aucune convocation à cette avant-première n'est parvenue au membre du Cesel que je suis. L'article qui suit s'attachera donc à quelques questions à partir de l'intitulé de quelques-unes des délibérations tel qu'il figure sur le site de la mairie.

Camping municipal : le dénouement ? (rapports n° 1a et 1b)

On se souvient de la comédie à laquelle avait donné lieu le projet de vente du camping municipal lorsque le conseil en avait déjà délibéré le 11 avril dernier : un maire et son adjoint disparaissant et réapparaissant à plusieurs reprises dans la salle du conseil au fil de la discussion. La délibération avait fini par être votée. Mais le sous-préfet, devant la procédure de mise en concurrence plus que sommaire qui avait présidé à l'attribution de ce bien immobilier à Monsieur Guiraud, avait mis en garde le maire contre le risque d'un contentieux. Le 29 juin, le conseil s'était rangé à l'avis du sous-préfet et avait décidé de relancer la procédure dans des formes beaucoup plus transparentes. Cette procédure est maintenant achevée. Le conseil va donc être appelé à adopter le 23 novembre deux délibérations :

- Le constat de désaffectation suivi du déclassement du domaine public des terrains d'emprise de l'ancien camping municipal. Il s'agit là d'une obligation administrative si l'on veut que le camping soit exploité directement par un particulier sous sa seule responsabilité
- La vente des terrains du camping : selon mes informations, il y avait deux candidats dont les offres ont été étudiées par une commission spéciale au sein de laquelle une place avait été réservée à un membre de l'opposition municipale. Il semble que la vente doive être faite au profit d'une société créée par Monsieur Guiraud. Vente pour un prix de 500 000 € (rappelons qu'à l'origine l'évaluation de France Domaine se chiffrait à 620 000 €). L'opposition, qui reste opposée à la vente (elle propose toujours que la mise à disposition des terrains se fasse par le biais d'un bail emphytéotique), devrait voter contre cette délibération

Autorisation de signature d'un protocole d'accord transactionnel entre la Commune et la SARL HED (rapport n° 3)

- Qu'est-ce qu'un protocole d'accord transactionnel ? Un protocole transactionnel est défini comme étant « *un contrat par lequel les parties terminent une contestation née, ou préviennent une contestation à naître* ». Il doit impérativement s'agir d'un écrit, par lequel deux cocontractants conviennent de ne pas porter un différend en justice, en échange, le plus souvent, d'une indemnisation pour la partie lésée.
- Qui est la SARL HED ? C'est « La Cancha », qui a une activité de restauration et a en charge le fonctionnement du « *Complexe Sportif Guynemer / Les deux Trinquets* » dans le cadre d'une convention de partenariat passée avec la mairie, propriétaire des lieux
- Quel est ce litige qui nécessite la signature d'une transaction ? Il nous faudra attendre le 23 novembre pour le savoir

Acceptation d'une offre de concours dans le cadre de l'aménagement d'un cheminement piétonnier sur la RD 6 et d'une traversée piétonnière sécurisée (rapport n° 4)

- Qu'est-ce qu'une offre de concours ? L'offre de concours peut être définie comme un engagement par lequel des particuliers décident (en règle générale parce qu'ils y ont un intérêt) de participer aux dépenses d'établissement, d'entretien ou d'exploitation d'un ouvrage public, soit en fournissant une somme d'argent, soit en faisant gratuitement l'apport d'un terrain, soit en effectuant certains travaux ou prestations, soit encore en livrant certaines fournitures
- Où est située la RD6 ? La RD6 est la Rocade d'Oloron qui part depuis le rond-point du Gabarn
- Quels sont ce « cheminement piétonnier » et cette « traversée piétonnière sécurisée » qui font l'objet du fonds de concours ? Quel est le généreux donateur ? Là encore, il nous faudra attendre le 23 novembre pour le savoir

Création d'une aire de lavage mutualisée (rapport n° 7)

Tiens ! Le conseil municipal a déjà pris le 29 septembre dernier une délibération en vue de la création d'une aire de lavage mutualisée. Il s'agissait alors de la création au centre technique municipal d'une aire de lavage des véhicules commune à la CCPO, à la ville et au Sictom. Coût estimé : 70 000 € HT. La ville et le Sictom devaient prendre en charge chacun 40% du coût des travaux, les 20% restant étant à la charge de la CCPO. Qu'est-ce qui a changé depuis le 29 septembre pour que le conseil soit à nouveau invité à délibérer sur le sujet ? Réponse le 23 novembre.

Approbation de 3 déclarations de projets (rapports n° 9, 10 et 11)

Ces trois délibérations ont pour objet de reconnaître l'intérêt général de trois opérations d'urbanisme et de décider les modifications du plan local d'urbanisme (PLU) nécessaires pour permettre leurs réalisations. Ces trois opérations concernent :

- Le projet de réhabilitation et d'extension de l'ADAPEI de Légugnon avec l'ouverture d'une partie d'une parcelle de terrain à l'urbanisation
- Le projet de réhabilitation et d'extension de l'ADAPEI du Gabarn avec l'ouverture d'une partie d'une parcelle de terrain à l'urbanisation
- Le projet de levée d'un emplacement réservé et l'ouverture partielle à l'urbanisation de deux parcelles pour la réalisation de logements sociaux.

J'ai cru comprendre que l'opposition municipale émettait de fortes réserves à la réalisation de cette troisième opération. Pour une raison majeure : la délibération vise à déclarer un projet d'intérêt général alors que dans le cas présent il n'y a pas de projet concret derrière cette « réalisation de logements sociaux »

Une délibération manque à l'appel !

Si le maire d'Oloron veut mener à bien son projet de carrières, il lui faut faire évoluer le plan local d'urbanisme de la ville d'Oloron. Et il a tout intérêt à le faire avant le 1^{er} janvier 2017. Car après cette date, la décision d'évolution du PLU ne sera plus du ressort de la ville, mais du ressort de la communauté de communes... où l'approbation du projet est encore plus incertaine qu'en conseil municipal, ce qui n'est pas peu dire. Or aucune délibération sur le sujet n'est

inscrite à l'ordre du jour du conseil du 23 novembre. Je pose la question en toute innocence : pourquoi cette absence de délibération ?

Résultats du 1er tour des primaires de la droite et du centre sur Oloron

Publié le 20 novembre 2016 (N° 1)

Quelque peu en décalage avec les premiers résultats connus sur le plan national, voici les résultats officiels des primaires de la droite et du centre sur la ville d'Oloron. Comme il y a en chacun d'entre nous un politologue qui sommeille, je lui laisse le soin d'y apporter ses propres commentaires.

OLORON	Primaires de la droite et du centre (1er tour)		
	Nombre	% Inscrits	% Votants
Inscrits	8 032		
Abstentions	7 492	93,28	1 387,41
Votants	540	6,72	100,00
Blancs	0	0,00	0,00
Nuls	0	0,00	0,00
Exprimés	540	6,72	100,00

OLORON	Primaires de la droite et du centre (1er tour)	
	Voix	% Exprimés
Alain Juppé	209	38,70
Nicolas Sarkozy	134	24,81
François Fillon	170	31,48
Bruno Le Maire	11	2,04
Jean-François Coppé	1	0,19
Nathalie Kosciusko-Morizet	9	1,67
Jean-Frédéric Poisson	6	1,11

France 2 s'intéresse au train Oloron-Bedous

Publié le 21 novembre 2016 (N° 7)

Mon propos n'est pas de revenir tous les quatre matins narrer ici le déficit de fréquentation de la ligne Oloron – Bedous. Mais, lorsqu'une équipe de France 2 vient faire un reportage et compte le diffuser sur une chaîne nationale à une heure de grande écoute, il est normal qu'Oloronblog s'en fasse l'écho. Voici le rapport circonstancié que vient de me faire parvenir à ce sujet une personne que rien de ce qui touche à la ligne Oloron – Bedous ne laisse insensible.

« Le 17 novembre dernier, une équipe de France 2 est venue faire un reportage sur le nouveau train reliant Oloron-Bedous.

Leur première surprise a été de constater que le premier train, en provenance de Bedous, ne transportait aucun passager quand il s'est présenté à 8h10 en gare d'Oloron.

Leur deuxième surprise est de voir qu'à 8 h 20, il y avait devant la gare, un autobus de 58 places dans lequel deux passagers sont montés à destination de Bedous et Canfranc.

Quand l'équipe de reportage est montée dans le train de 9h 58 à destination de Bedous, il n'y a eu que 6 passagers, tandis qu'un mois plus tôt 17 passagers avaient été dénombrés pour se rendre à ce même marché de Bedous.

Descente en gare de Bedous à 10h 28, avec constatation que l'autobus en partance pour Canfranc démarrait à 10 h40 avec ...une passagère à bord.

Puis l'équipe de reporters a parcouru le marché de Bedous filmant et interviewant les clients sur le retour du train en Vallée d'Aspe, avant de prendre le train du retour (12h 26) qui comptabilisait 6 passagers pour se rendre à Oloron.

Ce soir, sur France 2, aux actualités de 20 h, sera diffusé ce reportage dans l'éventualité où il ne sera pas gommé par l'espace des commentaires de l'actualité électorale. »

Il restera, si le reportage venait à être diffusé, à vérifier comment, de son côté, l'équipe de France 2 aura vécu cette expédition ferrée en vallée d'Aspe et comment elle aura souhaité la raconter aux téléspectateurs.

Actualisé le 24 novembre : la vidéo du reportage diffusé par France 2 lors de son Journal de 20 heures du 23 novembre est consultable (pour ce qui est de sa partie concernant la ligne Oloron-Bedous) à la fin de l'article du présent blog daté du 24 novembre, article intitulé « *Conseil municipal du 23 novembre 2016 : quelques notes prises au fil de la séance* »

Projet carrières : au vu de la réunion d'information du 21 novembre 2016, c'est loin d'être fait

Publié le 22 novembre 2016 (N° 2)



Lundi 21 novembre 19 heures. L'Espace Jéliote est plein à craquer. Une assistance bon enfant composée en majeure partie d'opposants au projet de carrières à Soeix et au Bager. Sur la scène, deux longues tables en V inversé. Côté jardin, Guillaume Costanzo, le patron de GC Conseil assisté de quatre techniciens des bureaux d'études qu'il a mandaté pour monter le dossier. Côté cour, le maire entouré de trois adjoints et d'un conseiller municipal. Et c'est parti pour 4 heures 15 de présentation et de jeu de questions-réponses. Qu'en ai-je retenu ?

L'ambiance générale

- Un maire particulièrement tendu en début de réunion, qui a semblé plus à l'aise sur la fin et a évité les provocations dont il a le secret
- Des élus qui n'ont pas pipé mot de toute la séance. Chacun a néanmoins pris la parole en fin de réunion, trois d'entre eux se déclarant dès à présent, avant donc la conclusion des études, favorables au projet
- Des techniciens clairs dans la présentation de leur dossier, ce qui n'a pas exclu par moments un rien de condescendance à l'égard d'un public forcément ignorant
- Un public attentif, passionné, réactif. Les quelques débordements auxquels nous avons assisté durant la discussion sont restés dans les limites de la bienséance
- Une réunion intéressante durant laquelle Guillaume Costanzo a eu tout loisir d'exposer son projet, une réunion durant laquelle l'assistance a eu tout loisir de poser toutes les questions qu'elle souhaitait. Ce qui ne veut pas dire qu'au final les uns aient convaincu les autres... et vice-versa

Costanzo, vrai patron sur scène

Dans la collectivité au sein de laquelle j'ai eu l'honneur d'effectuer ma carrière professionnelle, les réunions de ce type étaient conduites par le maire qui avait à la fois un rôle d'animateur et de modérateur. Rien de plus normal puisque c'est la commune qui est à l'origine de cette réunion destinée à l'information des citoyens. Rien de tel ici. Le maire est resté assez en retrait. Le vrai patron sur scène, c'était Guillaume Costanzo donnant la parole, répondant aux questions, faisant respecter un semblant d'ordre du jour, bref dirigeant la séance.

Pour qui roule Costanzo ?

Ce fut l'une des premières questions posées dans le public : GC Conseil est une petite société. Difficile d'imaginer qu'elle porte à elle seule cette opération importante. Guillaume Costanzo a assuré qu'il n'était le porteur de projet de personne. On a quand même peine à croire qu'une entreprise qui fait 270 000 € de chiffre d'affaires par an et compte 2 salariés, une société de conseil (et non de travaux publics) s'embarque seule sur un tel projet. Pour le compte de qui intervient Guillaume Costanzo ? Il serait en effet de bonne politique que nous sachions à qui nous avons réellement affaire.

Un impact environnemental encore insuffisamment mesuré

L'écologue mandaté par GC Conseil a exposé de façon assez détaillée les incidences de l'exploitation des carrières sur la faune et la flore. En considérant que les nuisances seraient minimales et que, s'il y en avait, elles seraient compensées. Il a cependant précisé que des points restaient à travailler. Entre autres les effets de l'exploitation sur les saumons des cours d'eau situés à la périphérie des carrières. Le public a par ailleurs compris que l'un des angles d'attaque de GC Conseil pour défendre le projet serait le suivant : sur le Bager, la superficie concernée ne représente que 1% de la surface totale de la forêt. Sous-entendu : c'est négligeable.

Un problème de routes

Le trafic poids-lourds généré par l'activité aura un impact non négligeable sur le trafic routier. L'impact serait ressenti jusqu'à Arudy. Les véhicules circuleraient sur des routes qui en l'état actuel ne sont pas conçues pour supporter ce type de circulation. Le maire a une solution : ces voies appartenant au domaine départemental, c'est au conseil départemental de les mettre à niveau. Il annonce donc avoir saisi le département de la question. Et si le département, au vu des crédits à engager pour la remise en état (il s'agit de plusieurs millions d'euros), refusait ? Le projet serait plombé.

Des retombées économiques bien incertaines à cette heure

La diapositive projetée en début de réunion portait l'intitulé suivant :

« *Présentation de la filière économique, créatrice d'emplois non délocalisables, autour de la pierre extraite à Oloron Sainte-Marie* ». Le maire a d'ailleurs précisé que cette opération n'avait d'intérêt que si elle permettait des créations d'emplois. Nous avons donc eu droit à une autre diapositive chiffrant entre 80 et 170 le nombre d'emplois créés autour des carrières. Le maire s'empressant d'ajouter que ce volet du projet restait à travailler. En réalité, rien de concret à ce jour dans ce domaine

Les modalités de mise à disposition des terrains ne sont plus celles prévues à l'origine

Dans la seule délibération qu'il ait voté sur le sujet le 31 juillet 2014, le conseil municipal avait décidé de vendre les terrains à GC Conseil. Ce n'est plus d'actualité, une vente étant interdite pour des terrains soumis au régime forestier, ce qui est le cas ici. Voici la solution qui serait adoptée dans le cas présent : un contrat de concession serait conclu entre la commune et GC Conseil, contrat prévoyant un droit de fortage. En clair, la commune percevrait une redevance sur chaque tonne de pierres extraite des carrières. Quelle serait le montant de cette redevance ? Le maire a indiqué qu'elle était en cours de négociation. Nous voilà bien avancés sur le bénéfice financier que la commune escompte tirer de l'opération !

Au 1^{er} janvier 2017 l'évolution du plan local d'urbanisme ne sera plus du ressort de la commune

Le projet ne peut se faire sans une évolution du plan local d'urbanisme. Or à partir du 1^{er} janvier 2017, cette compétence relèvera de la communauté de communes. Quelle attitude cette dernière aura-t-elle à l'égard de cette exploitation de carrières ?

Un calendrier beaucoup plus étalé

Voici le calendrier prévisionnel qui avait été donné au conseil municipal le 29 février dernier :

- Jusqu'à l'été 2016 : poursuite des études
- Automne 2016 : décision du conseil municipal
- Automne 2016/été 2017 : enquête publique
- Été 2017 : décision finale

Voici maintenant celui qui a été communiqué au public lors de la réunion du 23 novembre 2016 :

- Jusqu'à fin 2016 : poursuite des études
- Début 2017/fin 2018 : étude d'impact
- Jusqu'à fin 2021 : concertation avec les services de l'État, la mairie, les acteurs locaux
- Début 2017/fin 2021 : procédures d'urbanisme
- Où se situe le vote du conseil municipal et l'enquête publique ? Le tableau ne l'indique pas avec précision, mais il semble, compte tenu des précédentes échéances, que ce soit dans le courant de l'année 2021 (soit après les prochaines élections municipales)

En conclusion

Une réunion utile, mais qui est loin d'avoir levé toutes les questions que l'on peut se poser sur le projet. Le maire a annoncé qu'il serait vraisemblablement à même d'apporter des éclaircissements au mois de juin prochain sur les volets économique et routier. Il faut souhaiter qu'il organise alors une nouvelle réunion d'information. D'ici là, malgré un calendrier dans lequel l'échéance critique semble s'éloigner un peu, la vigilance reste de rigueur pour toutes celles et ceux qui ne veulent pas s'en laisser compter (… ou conter, comme on voudra).

Conseil municipal du 23 novembre 2016 : quelques notes prises au fil de la séance

Publié le 24 novembre 2016 (N° 8)

Avant, pour assister à une partie de gifles, j'allais à Saint-Pée voir le Fécéo s'expliquer avec Béziers, Narbonne, Toulon ou la Section. Mais ça, c'était avant. Depuis, les équipes ouvrent beaucoup moins la boîte à gifles. Alors, pour compenser, j'assiste aux réunions du conseil municipal d'Oloron. Sur ce plan, la séance de ce mercredi 23 novembre m'a beaucoup déçu : ambiance très calme, des échanges plutôt courtois entre majorité et opposition. Ce qui ne veut pas dire que les questions inscrites à l'ordre du jour manquaient d'intérêt. Voici quelques informations glanées au fil des dossiers.

Tel père, telle fille ?

Au tout début de la réunion, juste après que l'assistance ait observé une minute de silence à la mémoire de deux anciens conseillers municipaux (Madame Gavilan et Monsieur Moreo), une jeune fille assise dans l'assistance s'est levée pour apostropher le maire. Lui disant tout le mal qu'elle pensait de sa façon de gérer le dossier des carrières. Puis prenant la porte une fois sa mauvaise humeur exhalée. C'était la fille d'Éric Pétetin.

Ça y est, le camping est vendu !

- La première délibération sur le sujet a pour objet de constater que le camping ne remplissait plus une mission de service public (c'est ce que l'on nomme la désaffectation) et décide par voie de conséquence son déclassement du domaine public. 25 voix pour et 8 contre (celles de l'opposition)
- La seconde délibération sur le sujet traite de la vente des terrains. Une très longue délibération, histoire de prouver que tout a été fait cette fois-ci dans les règles contrairement à la tentative de vente avortée de février dernier. Une délibération qui reprend par le détail toute la procédure de

mise en concurrence qui a été très large, contrairement à celle du 29 février dernier qui avait été retirée suite aux observations du sous-préfet mettant en garde sur les risques de contentieux qu'elle pouvait engendrer. Une analyse des offres qui, contrairement à février dernier, a été très transparente. Et au final, the winner is... la société PVA, représentée par Christian Guiraud. Il compte ouvrir le camping toute l'année. Il l'achète à la commune pour un prix de 520 000 € (alors qu'en février dernier la ville s'apprêtait à le lui vendre pour 480 000 €) et compte y réaliser 700 000 € d'investissements d'ici l'année 2025. Comme attendu, l'opposition a voté contre cette cession, estimant que la conclusion d'un bail emphytéotique aurait été préférable car préservant mieux les intérêts de la commune

Protocole d'accord transactionnel entre la commune et la SARL HED (= « La Cancha »)

- Le problème : le Complexe sportif de pelote et son restaurant sont des bâtiments appartenant à la commune. Depuis l'origine, c'est-à-dire en 2008, des malfaçons ont été constatées dans la construction : dégradation des sols, dysfonctionnement du chauffage. Dès le départ, une action a été engagée par la commune pour déterminer les responsabilités. Celles de plusieurs professionnels ont été reconnues. Mais la décision finale traîne en longueur. Et, en attendant « *La Cancha* » attend toujours les réparations
- Par ce protocole transactionnel, la commune décide de procéder aux travaux de réfection avant que le contentieux soit définitivement tranché (coût : 60 000 € environ) et en contrepartie « *La Cancha* » (plus exactement la SARL HED) s'engage à ne pas engager la responsabilité de la commune dans cette affaire

50% d'une opération de voirie financés avec des fonds privés

Des travaux de voirie sont réalisés à proximité de l'Espace culturel et sportif Leclerc sur le Boulevard des Pyrénées. Ils consistent dans l'aménagement d'un cheminement piétonnier et d'une traversée piétonnière sécurisée. Coût de l'opération 35 000 € financés pour moitié par la commune, l'autre moitié étant prise en charge par l'exploitant de cet Espace culturel et sportif qui, sans doute, tire quelque intérêt de la réalisation de ces travaux

Le transfert d'une compétence mystère

C'est un conseil municipal unanime qui a décidé de transférer à la CCPO la compétence «*Aménagement numérique du territoire*». À l'évidence pas un seul des conseillers municipaux ayant voté en faveur de cette délibération n'aurait été en mesure de dire avec précision ce que recouvrait cette décision et les conséquences de ce transfert. Pour leur information, il semble que cette compétence permettra entre autres à la commune de travailler avec le département à la desserte du territoire en haut débit.

La délibération retirée

Le conseil municipal était appelé à approuver trois déclarations de projet portant sur l'intérêt général de trois opérations d'urbanisme et à décider les modifications du plan local d'urbanisme (PLU) nécessaires pour permettre leurs réalisations. Deux d'entre elles, concernant des travaux d'extension et de réhabilitation dans les Adapei de Légugnon et du Gabarn ont été votées sans discussion à l'unanimité.

En revanche, l'opposition est montée au créneau par la voix de Jean-Étienne Gaillat sur la troisième opération. Cette dernière concerne l'ouverture partielle à l'urbanisation de parcelles situées en centre-ville, à proximité de l'école Saint-Cricq en vue de la construction de logements sociaux. Le point fort de l'argumentaire du représentant de l'opposition était le suivant : comment approuver une déclaration de projet alors que dans ce cas, contrairement aux dossiers qui concernent l'Adapei, il n'y a aucun projet. Cela relève du détournement de procédure, considère Jean-Étienne Gaillat. Il conclut en indiquant que, faute pour le maire de retirer cette délibération, l'opposition saisira la sous-préfète, puis, si nécessaire, la juridiction administrative pour faire valoir le bien-fondé de sa position. Après avoir tenté quelques instants de résister, le maire annonce qu'il retire la délibération de l'ordre du jour afin de se donner le temps de réexaminer le dossier et de le représenter éventuellement lors du prochain conseil.

Où l'on reparle du plan local d'urbanisme (PLU) et des carrières

On se rappelle que le projet de carrière nécessite une modification du plan local d'urbanisme qui passe par une procédure de déclaration de projet. Interrogé par Jean-Étienne Gaillat sur le fait de savoir s'il existait toujours une déclaration de projet sur les carrières, le maire a répondu : « *Il n'y a pas de déclaration de projet pour les carrières qui est mis à l'ordre du jour ni de ce conseil, ni de celui de décembre, et donc il y aura à discuter en 2017 du transfert de notre compétence PLU à une compétence PLUI qui relève à ce moment-là de la compétence de la communauté de communes... sauf à utiliser un texte que vous n'ignorez pas et qui permet pourquoi pas d'aller jusqu'au bout d'un PLU existant.* ». Une réponse quelque peu alambiquée qui ne devrait que renforcer la vigilance des opposants à cette opération.

Et pendant ce temps là, le train Oloron-Bedous roulait sur France 2

Oui, pendant que le conseil se déroulait à la vitesse d'un TER, le Journal de *France 2* diffusait au même moment un reportage intitulé « *La bataille des trains* ». Ci-dessous, vous trouverez une vidéo qui reprend seulement la partie de ce reportage consacrée à la ligne Oloron-Bedous. Édifiant. Tellement édifiant que tout commentaire supplémentaire serait superflu.